

Associé correspondant national (1870-1919)

Issu d'une ancienne famille de Mulhouse, Ernest Lehr est né à Saint-Dié 13 mai 1835, fils de Paul Lehr, propriétaire et manufacturier dans cette ville, et de Wilhelmine Lauth, Strasbourgeoise. Licencié en droit de la faculté de Strasbourg, il s'inscrit comme avocat au barreau de cette ville en 1856 et, l'année suivante, devient docteur en droit. De 1858 à 1868, il est secrétaire général du Consistoire de la Confession d'Augsbourg puis, de 1868 à 1870, membre du Consistoire supérieur de la Confession d'Augsbourg de France. Historien, numismate et minéralogiste, il est membre du comité d'administration de la Société pour la conservation des monuments historiques.

Le 16 mai 1870, il adresse à l'Académie de Stanislas son ouvrage *L'Alsace noble* en sollicitant son admission. Après présentation de sa candidature par Louis Lacroix, Charles Benoît et Prosper Morey, il est admis le 17 juin et il remercie le 19. Lorsque le conflit franco-prussien éclate, il est capitaine d'une compagnie d'infanterie de la garde nationale de Strasbourg pendant la durée du siège (août-septembre 1870) et secrétaire du Comité central de secours de la ville de Strasbourg. Réfugié à Lausanne, il écrit à l'Académie qu'il est « venu chercher aux bord du lac Léman un peu de repos et un endroit où l'on ne vît pas de casque à pointe ». Il reste Français de droit et exprime son « déchirement entre la grande patrie et la petite qui toutes deux ont dans nos cœurs de si profondes racines ». Le 20 décembre 1873, il offre à l'Académie une notice sur les anciens comtes de la Petite-Pierre.

À l'université de Lausanne, Ernest Lehr est Professeur extraordinaire de droit civil français et droit comparé et international de 1870 à 1875. Il s'est réinscrit au barreau de Thonon de 1872 à 1895. De 1875 à 1884 il est professeur ordinaire de droit international à l'Académie de Lausanne. Quittant l'université, il est, de 1877 à 1895, avocat-conseil puis, de 1895 à 1906 attaché juriconsulte à l'ambassade de France en Suisse et, enfin, de 1906 à 1919 conseiller juriconsulte honoraire. Ernest Lehr est encore successivement membre effectif, secrétaire général depuis 1892, secrétaire perpétuel honoraire depuis 1901 de l'institut de droit international de Genève. « Par ce dernier titre, il a pris rang parmi les juriconsultes éminents qui, par le droit et la justice, ont entrepris de rendre son unité morale à l'Europe » (Mossmann). Il est enfin correspondant de l'Institut, académie des sciences morales et politiques (1902-1919).



Ernest Lehr (1835-1919)

Vosges, dictionnaire, annuaire et album

Ses publications sont nombreuses : ouvrages relatifs à l'histoire de l'Alsace et à la numismatique et, principalement, ouvrages de droit (législation comparée et droit international). Une liste en est donnée par G.-A. Schoen dans le *Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse* (Voir bibliographie ci-dessous).

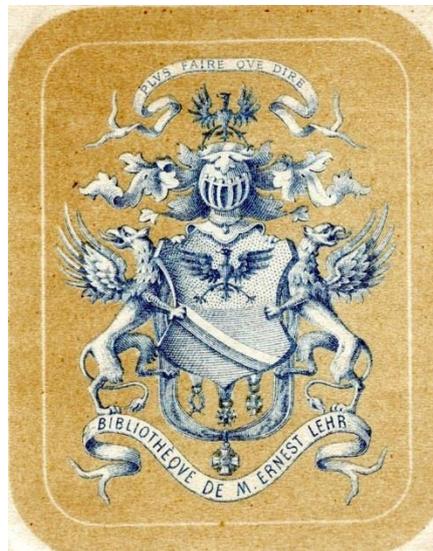
Ernest Lehr a été associé des académies royales de Lisbonne, de Belgique, de Madrid, associé de l'académie de Toulouse, correspondant de la Société de législation comparée,

professeur honoraire de l'université de Lausanne, président d'honneur de la société alsacienne-lorraine et française de bienfaisance de Lausanne, membre de la Société industrielle de Mulhouse à la suite de son père.

Officier de l'Instruction publique, chevalier de la Légion d'honneur le 12 juillet 1880, officier le 1^{er} août 1901, il a reçu de nombreuses décorations étrangères : commandeur des ordres portugais du Christ et de Saint-Jacques de l'Épée, commandeur des ordres de Danebrog de Danemark, de Charles III d'Espagne, du Sauveur de Grèce, de la Couronne d'Italie, de Danilo de Monténégro, de Saint-Stanislas et de Sainte-Anne de Russie, officier et chevalier de nombreux autres ordres.

Il est mort à Lausanne le 7 février 1919. À l'Académie, dans son compte rendu de l'exercice 1918-1919, Pierre Boyé a évoqué sa mémoire en concluant : « Désabusé sans doute du pacifisme universel dont il avait été un des plus infatigables apôtres, mais ayant assez vécu pour s'imaginer entendre par-delà les monts – et ceci n'était plus une décevante illusion – s'éloigner, le pas lent, de son Alsace reconquise, l'insolent soudard qui l'en avait chassé ».

[Alain Petiot]



Ex-libris d'Ernest Lehr

Association française pour la connaissance de l'ex-libris

Archives de l'Académie de Stanislas, dossier d'Ernest Lehr ; Archives nationales, LH//1567/39 ; « Ernest Lehr », *Gazette de Lausanne* (13 février 1919) ; *Dictionnaire de biographie française* ; *Mémoires de l'Académie de Stanislas* (1870) ; p. xiv, (1919), p. xlvii-xlix ; A. MEZIERES, « Paul Ernest. Lehr, jurisconsulte français », *La France contemporaine*, 1912 ; MORIZOT-THIBAUT, « Allocution prononcée par M. Morizot-Thibault à l'occasion du décès de M. Lehr », *Séances et Travaux de l'Académie des Sciences morales et politiques*, 191, 1919, p. 223-227 ; X. MOSSMANN, « Lehr, Ernest », *Biographies alsaciennes*, 5^e série, Colmar, 1889-1890, (Sans pagination) ; E. PANIGOT, « Notices biographiques et bibliographiques des membres de l'Académie de Stanislas de 1750 à 1880 » (Mars 1883), Nancy, bibliothèque Stanislas, ms 960-962 (702), t. 3, f^o 54 ; G. A. SCHOEN, « Ernest Lehr, 1835-1919 », *Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse*, t. lxxxvi (Mars 1920), p. 121-128 ; *Vosges, dictionnaire, annuaire et album*, Paris, Henri Jouve, 1897, p. 18-21.